



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 novembre 2019

n° 167-19 C

Objet : RS - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec Grand Chambéry Alpes Tourisme

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisserraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Annick Bonniez
Ecole	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jacob-Bellecombette	Pierre Duperier
Jarsy	Jean-Pierre Fressoz
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Anne Routin
La Ravoire	Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Françoise Bovier-Lapierre à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Sylvie Koska - de Marie-José Dussauge à Walter Sartori - de Delphine Julien à Patrick Roulet - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Lionel Mithieux à Suzanne Boucher - de Josette Rémy à Julien Donzel - de Isabelle Rousseau à Jean-Claude Davoine - de Sylvie Vuillermet à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 12

Philippe Bard - Jean-Luc Berthelay - François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 novembre 2019

délibération **n° 167-19 C**

objet **RS - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec Grand Chambéry Alpes Tourisme**

Pierre Hemar, vice-président chargé du tourisme de Grand Chambéry et de l'aménagement du territoire des Bauges, rappelle que l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Grand Chambéry Alpes Tourisme s'est vu confier par Grand Chambéry les missions de service public d'accueil, d'information, de communication et de promotion touristique ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique de l'agglomération conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004.

Le Conseil communautaire s'est prononcé par délibération n° 236-18 C du 20 décembre 2018 sur une nouvelle convention d'objectifs pluriannuelle redéfinissant le périmètre et les moyens alloués permettant l'intégration de Savoie Grand Revard au périmètre intercommunal.

Afin de se conformer au cadrage budgétaire, il est nécessaire de modifier l'article 3 de la convention relatif au financement de l'EPIC. Ainsi, la subvention 2020 versée par Grand Chambéry sera de 1 487 428 € (soit le même montant qu'en 2019) au lieu de 1 446 315 €.

En parallèle, Grand Chambéry Alpes Tourisme poursuit le développement de ses ressources propres et plus particulièrement par le biais de la taxe de séjour.

En conséquence, il est proposé d'avenanter la convention de moyens et d'objectifs tel que présenté ci-dessus et retranscrit en annexe.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de promotion du tourisme,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L.133-1 à L.133-10 et R.133-18,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens entre Grand Chambéry et l'EPIC Grand Chambéry Alpes Tourisme tel que présenté ci-dessus et ci-annexé,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant et les documents y afférents.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 167-19 C

Objet de l'acte : RS - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec Grand Chambéry Alpes Tourisme

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 5 - Autres (Coopération décentralisée, syndicats...)

Date de l'acte : 14 novembre 2019

Annexe(s) : Avenant n° 1 à la convention d'objectifs de de moyens avec GCAT

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22581H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22581H1

Date de transmission en Préfecture : 26 novembre 2019

Date de réception en Préfecture : 26 novembre 2019

Période d'affichage : du au